



Zones franches : l'effet booster

ÉCONOMIE Offrir aux entreprises, dans des quartiers réputés « difficiles », un cadre fiscal favorable à l'emploi, c'est tout l'enjeu des zones franches urbaines. À la clé : des résultats probants



© Laurence Danière

Le pari de la Zone Franche Urbaine (ZFU), c'est celui du gagnant-gagnant : des exonérations fiscales et sociales accordées aux entreprises s'y installant en contrepartie du recrutement d'un tiers de leurs salariés dans le périmètre de ces zones.

La logique fait ses preuves. Au 1^{er} janvier 2006, 798 entreprises étaient exonérées dans les quatre zones franches du Grand Lyon (La Duchère, Rillieux-la-Pape, Vénissieux et Vaulx-en-Velin), pour un total de 3 443 emplois.

S'installer en zone franche, c'est bénéficier de conditions économiques favorables, mais aussi d'un accompagnement et d'un environnement adaptés. Ainsi, à Vénissieux : « Les créateurs et patrons d'entreprises bénéficient d'un guichet unique d'accueil, de conseil et d'orientation

connaissant parfaitement le marché foncier local », explique Alain Blum, chargé de mission pour le développement économique et l'insertion au Grand Lyon. Pour couvrir l'intégralité des besoins, une large palette de locaux est disponible : des appartements transformés en bureaux pour les créateurs en début de parcours, des surfaces mixtes au parc de Bourdarias, commercialisées à 90 % en 8 mois, ou encore des espaces dédiés aux services (en projet) à l'emplacement des anciens établissements militaires régionaux. ■



À Vénissieux, 90 % des surfaces du parc d'activités Bourdarias ont été commercialisées en 8 mois.

300

La clause d'insertion a permis de signer 300 emplois en CDD ou en mission d'intérim depuis 2004, avec une accélération en 2006 (190 contrats de janvier à septembre). Les bénéficiaires sont majoritairement RMistes ou demandeurs d'emploi de longue durée. Dans 49 % des cas, le contrat débouche sur une formation, un CDI ou un second CDD.



© Laurence Danière

Question à...



Hamid Boukhir

Dirigeant de Ciels, entreprise de conseil en assainissement installée aux Minguettes

Le choix de la zone franche, un calcul financier ?

► « Habitant à Vénissieux, j'ai déplacé mon entreprise aux Minguettes pour être au plus près de la réalité des Vénissiens et transformer les marchés gagnés en travail pour les gens d'ici. J'ai d'ailleurs recruté mon salarié sur place avec toute satisfaction ». ◄◄

Mobilité, frein à l'emploi ?

Ce constat a conduit à la mise en place du programme « mobilité pour tous » du Grand Lyon, qui permet à des personnes en situation d'insertion de bénéficier d'un service de transport pour se rendre sur leur lieu de travail lorsque que celui-ci n'est pas desservi par les transports en commun. Ce programme s'est notamment concrétisé par la création d'une ligne de bus desservant la ZI de Chassieux au départ de Vénissieux : 500 salariés transportés chaque jour aux heures d'embauche et de débauche.

Clause d'insertion : un booster pour l'emploi

L'article 14 du code des marchés publics offre la possibilité d'imposer le recrutement de personnes en difficulté d'insertion professionnelle dans le cadre de commandes publiques. Depuis 2004, le Grand Lyon expérimente cette « clause d'insertion » dans plusieurs des projets qu'il pilote : Berges du Rhône, Carré de Soie, voirie, eau, propreté, collecte des déchets... Parallèlement, il anime une dynamique commune à plusieurs grands « donneurs d'ordre » de l'agglomération sur ce thème : Sytral, Ville de Lyon, opérations de renouvellement urbain. Le dispositif pousse à inventer de nouveaux modes de recrutement : groupements d'employeurs par métiers ou entreprises temporaires d'insertion... En 2007, le Grand Lyon va généraliser cette clause à l'ensemble des marchés de plus d'un million d'euros placés sous sa responsabilité. Objectif : 300 emplois par an en vitesse de croisière.



© Bruno Crozat